

Pie XII

14 juin 1939

Discours *aux jeunes époux et à d'autres groupes de pèlerins*

Le Sacré Cœur, Souverain de la famille

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 14 juin 1939

A vous, jeunes époux, va, comme de coutume, Notre première parole, Notre premier salut, accompagné, comme toujours, de Notre bénédiction, objet particulier de vos désirs et de votre visite.

Mais, à Notre parole de bienvenue, il Nous plaît d'ajouter une brève exhortation que Nous suggère le fait que Nous vous recevons la veille de la fête du Sacré-Cœur de Jésus.

Dévotion et consécration des familles au Sacré-Cœur.

La dévotion au Cœur sacré du Rédempteur, qui ces derniers temps s'est si admirablement répandue dans toute l'Eglise et qui donnait les manifestations les plus grandioses et les plus variées, a été établie et voulue par le divin Sauveur en personne. Il a lui-même sollicité et suggéré les hommages dont Il désirait que fût honoré son Cœur adorable.

Jésus a précisé le but de cette chère dévotion, lorsque, dans la plus célèbre de ses apparitions à sainte Marguerite-Marie Alacoque, il prononça ces paroles déchirantes : « Voici ce Cœur qui a tant aimé les hommes, qu'Il n'a rien épargné, jusqu'à s'épuiser et se consumer pour leur témoigner son amour ; et en reconnaissance, je ne reçois de la plupart que des ingratitude. » Amour et réparation voilà ce que cette dévotion demande tout particulièrement. Amour, pour payer de retour Celui qui nous a tant aimés ; réparation, pour le dédommager des outrages infligés à Son amour infini.

Et pour porter les hommes à répondre à ses désirs, Jésus daigna y attacher les plus larges promesses.

Parmi ces promesses quelques-unes regardent spécialement les familles chrétiennes et, partant, les époux et les enfants qui viennent égayer leur foyer. « Je mettrai et conserverai la paix dans leurs familles. Je bénirai les maisons dans lesquelles l'image de mon Cœur sera exposée et vénérée. »

On peut dire que c'est de ces promesses que tire son origine la consécration des familles au Sacré-Cœur de Jésus, et Nous profitons de cette circonstance pour vous la recommander, époux chrétiens, qui venez de fonder des familles au pied de d'autel de Dieu.

Cette consécration est le don plénier de soi que la famille fait au divin Cour : c'est une reconnaissance de la souveraineté de Notre-Seigneur sur la famille, c'est une prière confiante pour obtenir au foyer les bénédictions de Jésus, d'accomplissement de ses promesses. La famille, par sa consécration au divin Cœur, proteste de vouloir vivre de la vie même de Jésus-Christ, de cultiver les vertus qu'Il a enseignées et pratiquées. Il préside les réunions de familles, Il en bénit les entreprises, Il en sanctifie les joies, Il en apaise les anxiétés, Il y reconforte les mourants et Il répand la résignation dans le

cœur de ceux qui restent.

Ainsi dans vos familles consacrées à son Cœur, Jésus sera la règle souveraine de votre conduite et le protecteur vigilant de vos intérêts. Puissiez-vous obtenir cette grâce par la paternelle bénédiction que Nous vous donnons de tout cœur.

PIE XII, Pape.